

**PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES**

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

**SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT**

32-113

Décret n° **93 - 393**, du **26 AOUT 1993**
portant nomination de ~~Monsieur~~ **BOUNZEKI**
Albert en qualité de Directeur des
Télécommunications à l'Office National des
Postes et Télécommunications.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 64-328 du 23 Septembre 1964 portant organisation de l'office des postes et télécommunications de la République du Congo ;

Vu le décret n° 93-315 du 23 juin 1993 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 93-318 du 24 juin 1993 portant nomination des membres du Gouvernement ;

En Conseil de cabinet,

DECRETE :

Article Premier : ~~Monsieur~~ **BOUNZEKI Albert**, ingénieur des télécommunications, est nommé directeur des télécommunications à l'office national des postes et télécommunications.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de ~~Monsieur~~ BOUNZEKI(Albert) sera enregistré, publié au Journal Officiel, et communiqué partout où besoin sera. -

Fait à Brazzaville, le **26 AOÛT 1993**

Par le Premier ministre,
chef du Gouvernement :


Général
Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO

Le ministre de la communication,
des postes et télécommunications,
porte-parole du Gouvernement,

Albertine LIPOU-MASSALA